

vel Ambassadeur de France, son Successeur, & lui presenta les Officiers des Galeres sur lesquelles ce Seigneur est venu en Italie, qui eurent tous l'honneur de baiser les pieds de Sa Sainteté. Le 18. Son Eminence prit congé du Pape avec les formalités usitées : elle va partir au premier jour pour aller s'embarquer à *Civitta-Vecchia*, à bord des Galeres de France qui doivent la transporter à *Marseille* : son rare merite, & ses manieres gracieuses la font universellement regretter de toute la Cour & de tous les Habitans de cette Capitale. Le Duc de St. Aignan fit élever le 20. sur la grande porte de son Hôtel les Armes du Pape & celles du Roi son Maître.

XIII. *Naples*. Le Carnaval s'est fini ici comme à l'ordinaire ; les Chars de triomphe des Artisans ayant été donnés en pillage au peuple ; mais, ce qui est assez rare, il n'y a point eu de Bal, d'Assemblée, ni d'autres fêtes parmi la Noblesse.

On a fait du Tresor Royal une remise de 60000. ducats à *Milan* pour les besoins des Troupes Impériales qui sont en *Lombardie*, une autre moindre en *Sicile*, & 25000. ducats à *Vienne* pour les Officiers Reformés ; cependant 18. Tartanes Napolitaines qu'on avoit fretées pour transporter ailleurs des Troupes, ont été congédiées par le Gouvernement, sur ce que ce transport a été remis à une autre fois.

Dès que le terme sera expiré, on fera cesser dans ce Royaume toutes les impositions établies pour deux ans en 1730. pour aider l'Empereur à subvenir aux frais d'une Guerre qu'on appréhendoit alors. Cela doit s'exécuter ponctuellement ensuite d'un ordre de la Cour de *Vienne* adressé au Comte de Harrach, qui l'a déjà communiqué au Conseil Collateral.

S. M. Imp. en consideration des services du Duc
Dom